



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Point 44 de l'ordre du jour: Projet de budget pour l'exercice 1959 (suite) Examen en première lecture (suite) Chapitre 17. — Administration publique. . . . .	173
Point 52 de l'ordre du jour: Offre, par le Gouvernement chilien, d'un terrain à Santiago pour servir d'emplacement à des bureaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales: rapport du Secrétaire général et observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (fin) Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale. . . . .	177

Président: sir Claude COREA (Ceylan).

## POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1959 (A/3825, A/3860, A/3933, A/C.5/741, A/C.5/748, A/C.5/749, A/C.5/L.514) [suite]

Examen en première lecture (suite)

CHAPITRE 17. — ADMINISTRATION PUBLIQUE (A/3825, A/3860, A/3933, A/C.5/741)

1. M. KEENLEYSIDE (Directeur général de l'Administration de l'assistance technique) rappelle que la question de la création d'un service international d'administrateurs est à l'étude depuis trois ans et que la proposition initiale a été modifiée. Il faut bien préciser maintenant qu'il ne s'agit pas de créer un nouvel organe et que le terme "service" a à peu près le même sens que dans une expression comme "services consultatifs" dans le domaine du bien-être social ou dans le domaine des droits de l'homme. C'est ce qui ressort d'ailleurs du projet de résolution que la Deuxième Commission vient d'adopter à ce sujet (A/3992, résolution VI). En outre, il n'est pas question de recruter du personnel supplémentaire et il n'y aura aucune augmentation des dépenses d'administration.

2. M. Keenleyside fait un bref historique des nombreuses délibérations que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité de l'assistance technique (CAT) ont consacrées à ce projet. Il rappelle notamment que le rapport présenté par le Secrétaire général à la vingt-sixième session du Conseil<sup>1/</sup>, touchant les réponses reçues des gouvernements, a montré qu'en principe les gouvernements étaient tous favorables au plan proposé. Après examen approfondi, 21 sur 24 des membres du CAT ont ap-

prouvé une résolution appuyant la proposition du Secrétaire général. Cette proposition a été adoptée par le Conseil à sa vingt-sixième session par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, et M. Keenleyside donne lecture de la recommandation que le Conseil a faite, à ce sujet, à l'Assemblée générale dans sa résolution 681 (XXVI). Le projet de résolution que la Deuxième Commission vient d'adopter est à peu près semblable à la résolution du Conseil.

3. La Cinquième Commission doit maintenant se prononcer sur la demande de crédit présentée par le Secrétaire général pour commencer à exécuter le plan proposé sur une base modeste et à titre d'essai, comme le Conseil et la Deuxième Commission l'ont recommandé.

4. M. HILLIS (Royaume-Uni) reconnaît que certains pays ont besoin du concours d'administrateurs étrangers. Toutefois, la délégation britannique a toujours pensé qu'il ne fallait pas donner trop d'importance aux méthodes nouvelles si leur application était préjudiciable à des méthodes d'assistance technique déjà bien établies; au Conseil, elle n'a rien objecté au service proposé par le Secrétaire général, mais, à son avis, les dépenses y relatives pourraient fort bien être couvertes au moyen des fonds actuels de l'assistance technique. En fait, dans le cadre du présent système d'assistance technique, des experts ont déjà été appelés à s'acquitter de fonctions d'exécution et de direction dans des pays autres que le leur. La proposition du Secrétaire général va plus loin. Il s'agit de fournir ce service pendant un laps de temps plutôt plus long et de définir les relations entre les administrateurs, les gouvernements hôtes et l'ONU de manière plus précise qu'on ne l'a jugé nécessaire dans le passé; ce dernier point a été une source de difficultés avec les Etats Membres.

5. Il semble que la majorité des représentants estiment que les dépenses résultant de cette extension des activités de l'ONU doivent être imputées sur le budget ordinaire. La délégation britannique est prête à l'accepter, mais avec une certaine répugnance. Les chiffres proposés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Secrétaire général sont trop élevés pour un service de caractère purement expérimental. Comme il faudra du temps aux gouvernements intéressés pour préparer leur demande et à l'ONU pour recruter des experts ayant la compétence requise, M. Hillis propose de voter un crédit de 150.000 dollars qui, pour les besoins d'une saine gestion, serait administré conjointement avec le crédit demandé pour l'administration publique proprement dite.

6. M. HICKENLOOPER (Etats-Unis d'Amérique) voit dans le service proposé une extension utile des activités de l'ONU. Les programmes d'administration publique des différents pays exercent une grande influence sur leurs autres activités. La délégation des

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-sixième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document E/3121.

Etats-Unis a été frappée par la justesse des arguments du représentant du Royaume-Uni, mais le Comité consultatif pour les questions administratives et financières a sans aucun doute procédé à une étude approfondie et tenu compte des facteurs de ce genre; aussi appuiera-t-elle sa recommandation.

7. M. PENTEADO (Brésil) réaffirme la position prise par la délégation brésilienne au sujet de la création d'un service international d'administrateurs et il demande instamment à la Commission d'accepter le chiffre de 200.000 dollars recommandé par le Comité consultatif comme un minimum indispensable si l'on veut que l'expérience soit tentée raisonnablement.

8. M. KEENLEYSIDE (Directeur général de l'Administration de l'Assistance technique) explique les raisons qui ont amené le Secrétaire général à demander un crédit de 250.000 dollars. Le Secrétaire général s'est préoccupé de savoir combien d'experts il faudrait recruter pour l'exécution du plan proposé afin de savoir s'il est judicieux et s'il ne risque pas de gêner le programme d'assistance en cours; il a abouti au chiffre de 20 ou 30 experts. C'est pourquoi un crédit de 250.000 dollars sera nécessaire, sous réserve évidemment des délais éventuels de recrutement et d'autres facteurs imprévisibles. Déjà, le nombre des demandes reçues dépasse de beaucoup l'assistance qui pourra être fournie avec cette somme. Déjà aussi, certains des partisans de la proposition du Secrétaire général doutent que 250.000 dollars suffisent pour tenter valablement l'expérience. Qu'en sera-t-il si l'on ramène ce chiffre à 200.000 dollars ou même à 150.000 dollars, comme le propose le représentant du Royaume-Uni? Le Secrétaire général préférerait que son crédit initial soit maintenu, car la recommandation du Comité consultatif est indûment restrictive.

9. M. Keenleyside tient à préciser que les crédits votés par la Commission serviront uniquement à fournir une assistance directe aux gouvernements et que, s'il reste un solde inemployé en fin d'année, il sera reversé dans les caisses de l'ONU.

10. M. URQUIDI (Mexique) est opposé à la création d'un nouveau type d'assistance technique qui consisterait à fournir les services de personnes chargées de fonctions d'exécution et de direction aux pays qui en feraient la demande, car les étrangers ne doivent pas occuper de telles fonctions dans les administrations nationales. En revanche, la délégation mexicaine est très favorable à l'idée que l'ONU accorde une assistance technique sous la forme de conseils d'experts, de bourses et de la création de centres de formation afin d'aider les pays qui le désirent à améliorer leur organisation administrative. C'est pourquoi elle n'a pas voté pour la résolution adoptée par la Deuxième Commission. Elle est certaine que, par le passé, des services comme ceux qui sont proposés par le Secrétaire général ont déjà été, dans certains cas exceptionnels, fournis au titre du Programme élargi d'assistance technique. Il n'est donc pas nécessaire que la Cinquième Commission vote les crédits demandés, si c'est pour compléter l'assistance technique actuelle.

11. M. Urquidi note avec une certaine inquiétude une tendance à vouloir créer des fonds spéciaux aussitôt qu'une forme particulière d'assistance technique prend une importance nouvelle. C'est là oublier le principe fondamental qui veut que l'assistance technique soit demandée par les gouvernements et que ce soit les

gouvernements eux-mêmes qui établissent leur liste de priorité; s'ils veulent un expert en matière d'administration publique, le système actuel leur laisse toute faculté de le faire.

12. M. GANEM (France) aimerait connaître le point de vue du Secrétariat en ce qui concerne la suggestion du Royaume-Uni de considérer comme un tout le crédit initial et le crédit additionnel prévus au chapitre 17.

13. Tant au Conseil économique et social qu'à la Deuxième Commission, la délégation française s'est prononcée en faveur de la création du service international d'administrateurs, ce qui ne l'empêche pas d'apprécier à leur juste valeur les arguments avancés par le représentant du Mexique. Il est incontestable qu'en établissant le service international d'administrateurs, les Nations Unies se sont fixé une tâche extrêmement délicate, ne serait-ce qu'en raison des heurts qui risquent de se produire entre les administrateurs envoyés par l'Organisation et les fonctionnaires du pays considéré qui se trouveront placés sous leurs ordres. Il faut éviter, d'une part, que ces derniers n'aient l'impression de se voir imposer une domination étrangère et, d'autre part, que les experts, soucieux de ne pas abuser de leur autorité, ne soient dans l'incapacité de s'acquitter de leur mission; c'est dire l'importance qui s'attache au choix de ces experts.

14. Pour cette raison, M. Ganem appuiera la suggestion du représentant du Royaume-Uni, estimant que la Commission doit indiquer qu'elle est consciente des difficultés et résolue à faire preuve de beaucoup de prudence.

15. M. TICHENCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) s'associe aux observations du représentant du Mexique; il ne voit pas l'utilité d'un service dont les activités feront double emploi avec celles des divers organes qui s'occupent de l'assistance technique. L'aide que les gouvernements recevraient de ce service peut fort bien être fournie dans le cadre du budget actuel de l'assistance technique, et M. Tichtchenko sera dans l'impossibilité d'appuyer la recommandation tendant à ouvrir un crédit additionnel à ce titre.

16. M. HSIA (Chine) rappelle que sa délégation a appuyé la proposition tendant à créer un service international d'administrateurs. Elle tient toutefois aujourd'hui à mettre la Commission en garde contre les difficultés d'application de ce projet. La Chine a déjà fait appel, jadis, à des administrateurs étrangers, notamment dans le domaine financier, et elle sait par expérience combien sont délicats les problèmes que pose ce genre d'assistance. Il est très difficile de trouver des fonctionnaires qui sachent s'adapter et se faire admettre dans un pays de langue et de culture différentes. Aussi convient-il d'être très prudent et de se limiter pour le moment à envoyer une équipe de quelques fonctionnaires dans un petit nombre de pays.

17. Le représentant de la Chine estime que les dépenses qu'entraînera la création du service envisagé devraient être imputées sur le budget de l'assistance technique et non sur le budget ordinaire de l'ONU. Ces dépenses devraient être limitées à 150.000 dollars en 1959 et la question pourrait être réexaminée à la prochaine session de l'Assemblée.

18. M. VENKATARAMAN (Inde) ne partage pas l'opinion du représentant du Royaume-Uni. En effet, plusieurs pays ont déjà fait connaître leur intention de

faire appel au service international d'administrateurs. Il est donc très probable que des demandes d'assistance formelles seront adressées très prochainement à l'Organisation. Dans ces conditions, il serait sage de prendre les dispositions financières nécessaires. C'est pourquoi la délégation indienne votera pour la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 200.00 dollars.

19. M. ALLENDE (Chili) dit que son pays s'intéresse tout particulièrement à la création d'un service international d'administrateurs, et sa délégation a voté pour la résolution du Conseil économique et social. Le Gouvernement chilien, qui a eu recours à des services d'experts au titre du Programme élargi d'assistance technique, sait que l'on ne peut recruter des experts hautement qualifiés si on ne leur offre un traitement d'au moins 10.000 dollars par an.

20. La délégation chilienne aurait volontiers approuvé le crédit demandé par le Secrétaire général, mais, étant donné que la majorité de la Commission semble se ranger à l'avis du Comité consultatif, elle approuvera la recommandation de ce dernier.

21. M. HUSAIN (Pakistan) déclare que l'on a souligné à juste titre l'aspect expérimental du projet et la nécessité de procéder avec prudence. Il partage l'opinion du Comité consultatif et appuie sa recommandation, en soulignant que l'on ne saurait approuver un crédit inférieur à 200.000 dollars sans courir à un échec certain.

22. M. KWEEDJIEHOO (Indonésie) fait observer que, s'il est malaisé pour un expert de travailler dans un pays étranger, il est également difficile pour les personnes de ce pays de travailler avec cet expert. D'autre part, les experts hautement qualifiés, généralement pourvus de situations intéressantes dans leur propre pays, ne sont pas toujours disposés à s'expatrier. Même si l'on est favorable au plan, il convient d'être prudent pour le moment et l'ouverture d'un crédit de 200.000 dollars paraît plus que suffisante.

23. M. CARRILLO (Salvador), qui a assisté avec beaucoup d'intérêt à une partie des débats de la Deuxième Commission sur la création d'un service international d'administrateurs, dit que sa délégation est tout à fait favorable au projet du Secrétaire général. Elle a cependant formulé certaines réserves sur la rédaction du dispositif de la résolution, mais elle est persuadée que le texte adopté est de nature à résoudre certains problèmes difficiles. Il s'agit maintenant de voter des crédits raisonnables et la délégation du Salvador se prononcera pour la recommandation du Comité consultatif.

24. M. Cecil KING (Libéria) dit que son pays apprécie hautement les services rendus par l'Administration de l'assistance technique. Il demande instamment aux membres de la Commission de rétablir le crédit de 250.000 dollars demandé par le Secrétaire général, qui est parfaitement placé pour estimer les sommes requises par l'essai en question. D'autre part, les pays intéressés savent ce dont ils ont besoin et il ne s'agit nullement de leur imposer une assistance qu'ils ne demanderaient pas. Il convient, par conséquent, de donner toute latitude au Secrétaire général afin que l'expérience revête toute sa signification et que l'Assemblée générale puisse, à sa prochaine session, juger des résultats obtenus au bout d'un an. Si la Commission rejette la proposition du Secrétaire

général, le représentant du Libéria votera pour la recommandation du Comité consultatif.

25. M. MIRGHANI (Soudan) rappelle que sa délégation a souligné, lors de la discussion générale à la Deuxième Commission, l'importance de la proposition en discussion. Il n'en abordera ici que l'aspect financier. Puisque la Deuxième Commission a approuvé sans opposition une résolution tendant à créer un service international d'administrateurs, il convient de donner au Secrétaire général les moyens de tenter l'expérience. C'est pourquoi la délégation soudanaise se prononce pour l'ouverture d'un crédit de 250.000 dollars.

26. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) dit que sa délégation a toujours reconnu qu'il y aurait intérêt à créer un service international d'administrateurs et a pris une part active aux travaux qui ont abouti au projet de résolution adopté par la Deuxième Commission. Elle se préoccupe aujourd'hui des incidences financières de ce texte et admet qu'il ne peut s'agir à l'heure actuelle que d'une expérience; il ne faut donc pas ouvrir des crédits trop importants. Il serait cependant dangereux de réduire exagérément ces crédits, comme le propose le Royaume-Uni. Au cours de la discussion au Conseil économique et social, le représentant des Pays-Bas avait pensé qu'il convenait de prévoir un crédit de 200.000 dollars et M. van Asch van Wijck constate avec satisfaction que le Comité consultatif est parvenu à la même conclusion. Sa délégation votera donc pour la recommandation du Comité consultatif.

27. M. SHAHA (Népal) tient à déclarer que, si l'on veut faire une expérience loyale, il faut prévoir une somme suffisante et il insiste pour que l'on rétablisse le crédit demandé par le Secrétaire général. Si la Commission n'est pas de cet avis, il votera pour la recommandation du Comité consultatif.

28. M. ALVARADO (Venezuela) rappelle que sa délégation est l'un des auteurs du projet de résolution adopté sans opposition par la Deuxième Commission. Il approuve les arguments clairement exprimés par le représentant du Soudan et par celui des Pays-Bas et il estime qu'il convient d'ouvrir un crédit suffisant pour que l'expérience puisse être tentée dans des conditions normales. C'est pourquoi il est d'avis d'ouvrir le crédit de 250.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

29. M. JAZAIRI (Libye) souligne que, dans l'administration publique, ce sont les besoins qui conditionnent les demandes de crédits. Dans le cas de l'expérience importante dont il s'agit, il convient de laisser toute la responsabilité à l'organisme qui en a étudié, dans le détail, les modalités d'application pratique. C'est pourquoi M. Jazairi pense qu'il faudrait rétablir le crédit de 250.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

30. M. URQUIDI (Mexique) demande un vote séparé sur les deux parties du chapitre 17: d'une part, sur le crédit initial de 300.000 dollars recommandé par le Comité consultatif et, d'autre part, sur la recommandation du Comité consultatif relative à l'ouverture d'un crédit additionnel de 200.000 dollars.

31. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) tient à préciser les conditions dans lesquelles le

Comité consultatif a été amené à proposer une réduction de 50.000 dollars sur le crédit additionnel demandé par le Secrétaire général. Il a été dit au Comité que le recrutement de 25 experts entraînerait pour l'Organisation des Nations Unies une dépense approximative de 250.000 dollars par an — chiffre recommandé par le Secrétaire général. Mais, compte tenu des délais de recrutement, les experts ne seront probablement pas employés pendant toute la durée de l'année 1959 et le Comité a pensé que cette somme pouvait être ramenée à 200.000 dollars. Le coût imputable sur le budget de l'Organisation a été estimé après déduction des contributions minimums que feraient les gouvernements bénéficiaires. Compte tenu de l'expérience qu'il a acquise, tant à la Société des Nations que dans son propre pays, M. Aghnidès estime la recommandation du Comité consultatif raisonnable.

32. M. JAZAIRI (Libye) est reconnaissant au Président du Comité consultatif des précisions qu'il vient de fournir. Il reste toutefois convaincu que, si l'on veut être en mesure de dégager de l'expérience en question une conclusion qui ne laisse place à aucun doute, il est indispensable de prévoir des conditions optimums au départ et notamment d'éviter une réduction de crédit à laquelle on pourrait, le cas échéant, imputer l'échec de l'expérience.

33. Le PRÉSIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir, au chapitre 17, un crédit de 300.000 dollars (A/3860, par. 207).

A l'unanimité, la recommandation est approuvée en première lecture.

34. Le PRÉSIDENT annonce qu'il met d'abord aux voix l'amendement du Royaume-Uni tendant à ramener à 150.000 dollars le montant du crédit additionnel que le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 17, pour le service international d'administrateurs, étant entendu que le total des crédits ainsi prévus au titre de ce chapitre — soit 450.000 dollars — serait considéré comme un tout du point de vue de la gestion budgétaire. Si cet amendement n'est pas adopté, le Président invitera la Commission à se prononcer sur la recommandation du Comité consultatif.

35. M. URQUIDI (Mexique) ne peut accepter, pour les raisons qu'il a fait valoir antérieurement, qu'il ne soit fait aucune distinction, du point de vue de la gestion budgétaire, entre le crédit initial de 300.000 dollars ouvert pour le chapitre 17 et celui qui pourrait être voté expressément au titre du Service international d'administrateurs.

36. M. TURNER (Contrôleur) fait observer que, compte tenu du fait que le crédit initial et le crédit additionnel font l'objet de deux votes distincts, compte tenu aussi des discussions approfondies auxquelles la question du service international d'administrateurs a donné lieu au Conseil économique et social et à la Deuxième Commission, et eu égard enfin à l'observation qui figure au paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif (A/3933) quant à l'utilisation du crédit additionnel, il serait préférable, pour le moment, de maintenir une distinction entre les deux sommes en question. M. Turner reconnaît d'ailleurs que la ques-

tion soulevée par le représentant du Royaume-Uni mérite réflexion et qu'il serait sans doute souhaitable d'y revenir l'année prochaine.

37. M. HILLIS (Royaume-Uni) est prêt à retirer la partie de son amendement relative à la gestion des crédits ouverts au chapitre 17, étant entendu que cette question sera éventuellement examinée à la prochaine session.

38. M. MIRGHANI (Soudan) avait cru comprendre que le représentant de la Libye avait formellement présenté un amendement tendant à porter à 250.000 dollars le montant du crédit additionnel recommandé par le Comité consultatif, c'est-à-dire à rétablir le crédit demandé par le Secrétaire général. Puisque ce n'était apparemment pas le cas, il voudrait maintenant présenter lui-même un amendement en ce sens.

39. Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'il a annoncé le commencement du vote de sorte qu'aux termes du règlement intérieur, l'amendement du Soudan ne serait pas recevable.

40. Après un échange de vues auquel prennent part M. SHAHA (Népal), M. MIRGHANI (Soudan), M. KWEEDJIEHOO (Indonésie), M. OPRESCU (Roumanie), M. HILLIS (Royaume-Uni), M. EL-MESSIRI (République arabe unie), M. MANGASHA (Ethiopie), M. URABE (Japon), M. Cecil KING (Libéria) et M. VENKATARAMAN (Inde), le PRÉSIDENT indique qu'il va mettre aux voix l'amendement du Royaume-Uni qui, maintenant, tend uniquement à ramener à 150.000 dollars le montant du crédit additionnel recommandé par le Comité consultatif au titre du chapitre 17. Si ce texte n'est pas adopté, il invitera la Commission à se prononcer sur la question de savoir si elle désire autoriser le représentant du Soudan à présenter son amendement.

Par 44 voix contre 18, avec 4 abstentions, l'amendement du Royaume-Uni est rejeté.

Par 29 voix contre 21, avec 15 abstentions, la Commission décide d'autoriser le représentant du Soudan à présenter son amendement.

41. M. MIRGHANI (Soudan) propose formellement de porter à 250.000 dollars le montant du crédit additionnel recommandé par le Comité consultatif.

Par 39 voix contre 20, avec 8 abstentions, l'amendement du Soudan est rejeté.

42. Le PRÉSIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit additionnel de 200.000 dollars au chapitre 17 (A/3933, par. 17).

Par 53 voix contre une, avec 13 abstentions, la recommandation est approuvée en première lecture.

43. M. URQUIDI (Mexique) a voté pour l'ouverture du crédit de 300.000 dollars, mais contre l'ouverture du crédit additionnel, pour les raisons de principe qu'il a déjà indiquées. Dans l'esprit de la délégation mexicaine, le crédit initial de 300.000 dollars est exclusivement destiné à l'administration publique proprement dite et ne saurait être utilisé, notamment, aux fins du service international d'administrateurs.

**POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR**

Offre, par le Gouvernement chilien, d'un terrain à Santiago pour servir d'emplacement à des bureaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales: rapport du Secrétaire général et observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/3952, A/3972, A/C.5/L.524) [fin\*]

**PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.524)**

44. M. QUIJANO (Argentine) [Rapporteur] présente le projet de rapport (A/C.5/L.524).

Le projet de rapport est adopté.

La séance est levée à 17 h. 30.

\*Reprise des débats de la 673ème séance.